

« Dans l'optique de notre meilleur avenir »

En juin 2009, Charles Pascal, conseiller spécial en apprentissage préscolaire pour le premier ministre de l'Ontario, a publié son rapport provincial tant attendu intitulé « *Dans l'optique de notre meilleur avenir* ». Les Services à l'enfance Andrew Fleck (SEAF) appuient le rapport en totalité, car il pourrait transformer nos services fragmentés en une expérience plus positive et uniforme pour les familles en élaborant un système intégré. Nous sommes l'un des plus anciens et des plus diversifiés organisme sans but lucratif et caritatif offrant des services complets d'apprentissage, de garde des jeunes enfants et de soutien aux familles en Ontario. Notre mission consiste à appuyer les enfants et les familles en leur offrant des services inclusifs de grande qualité qui répondent à leurs divers besoins en matière de développement, d'apprentissage et de garde pour les enfants. Pour nous préparer aux excitants changements recommandés dans le rapport, nous avons rédigé un résumé de chacun de nos programmes.

Nous appuyons les enfants et les familles en leur offrant des services inclusifs de grande qualité qui répondent à leurs divers besoins en matière de développement, d'apprentissage et de garde pour les enfants.

Service de garde en milieu familial (SGMF)

Mandat :

Les Services à l'enfance Andrew Fleck (SEAF) offrent un service de garde à domicile (SGD) depuis 1969. Tous les domiciles agréés sont exploités par des responsables de garde autonomes et doivent satisfaire aux dispositions de la *Loi sur les garderies de l'Ontario*.

Notre programme met en valeur les compétences affectives, sociales, cognitives et physiques de chaque enfant dans un milieu sécuritaire et humain qui favorise le développement sain et l'apprentissage précoce. Notre service de grande qualité est facilité par une sélection, un appui et une formation destinés aux personnes qui fournissent des services de garde à domicile.

Les responsables de garde en milieu familial sont choisis pour leurs compétences en garde d'enfants et leur capacité de fournir aux enfants un milieu accueillant, inclusif et stimulant. Voici quelques-uns des avantages de la garde en milieu familial : un ratio enfant/responsable moins élevé; un contexte de groupe informel; des heures de garde souples et non traditionnelles; ainsi que la proximité de la résidence familiale, du travail et de l'école de l'enfant. Le service de garde en milieu familial fournit également la stabilité et la régularité d'une relation étroite avec un adulte.

Une consultante visite régulièrement toutes les maisons pour offrir des occasions de soutien, de consultation et de formation. Grâce à leurs visites, les conseillers en service de garde en milieu familial surveillent les domiciles et encouragent le respect des normes les plus élevées en matière de santé, de sécurité, de nutrition et de développement de l'enfant.

Croissance et innovation :

En 2008, le programme de garde en milieu familial des SEAF a amorcé un processus de planification stratégique. On a créé des principes directeurs pour appuyer divers aspects de notre travail, dont les services à la clientèle, la cohésion d'équipe, ainsi que la croissance et l'innovation. On a élaboré des plans de travail et mis sur pied des comités de travail internes pour mettre en place les initiatives

nécessaires pour croître et s'adapter aux changements dans le secteur des services de garde. On a mis en place un plan pour inclure les fournisseurs au processus en vue d'informer et d'inclure leur rétroaction avant d'entreprendre la mise en œuvre de toute nouvelle initiative. Les listes de vérification du développement (Questionnaire de dépistage du district de Nipissing) découlant de ce processus, qui visent à déterminer divers aspects du développement de l'enfant qui peuvent nécessiter une intervention précoce, sont maintenant incluses au programme. En 2010, on a obtenu du financement pour élaborer et mettre en œuvre un nouveau programme de formation intitulé « Being There for Babies and Toddlers – A holistic approach to meeting the needs of children in licensed Home Child Care ». Cette formation a été donnée aux responsables de garde affiliés aux Services à l'enfance Andrew Fleck.

À l'heure actuelle, une multitude d'initiatives dans le secteur des SGD ont été créées en vue d'améliorer la qualité des services, tout en reconnaissant le milieu en évolution. Les Services à l'enfance Andrew Fleck ont établi un partenariat avec la collectivité pour mettre au point un outil d'agrément (reconnaissance des compétences professionnelles) et mettre en application le document *L'apprentissage des jeunes enfants à la portée de tous dès aujourd'hui* (AJEPTA). Il ne s'agit que de quelques-uns des projets proposés qui, en définitive, renforceront l'engagement envers les enfants et leurs besoins.

Notre vision :

En réponse au milieu en évolution, les SEAF ont présenté des recommandations à la ville d'Ottawa relativement à des occasions de redéfinir la prestation de services d'apprentissage à la petite enfance et de garde. Particulièrement à l'égard des services de garde en milieu familial, on a recommandé ce qui suit :

« Mettre sur pied un comité distinct d'employés de la ville et de dirigeants communautaires pour examiner la viabilité continue du secteur des SGD. Ce groupe examinerait les avantages et les défis liés au statut autonome des fournisseurs de services de garde, aborderait les questions touchant le recrutement et le maintien en poste du personnel, déterminerait des éventuelles modifications des ratios dans le secteur des SGMF qui assurent une qualité et des revenus équitables, examinerait des options sur le plan de la réglementation municipale pour veiller à ce que tous les fournisseurs de services de garde soient affiliés auprès d'un organisme agréé, et étudierait des options pour assurer la disponibilité de services de garde de jour souples et prolongés aux parents d'Ottawa qui ont des heures de travail non traditionnelles. »
[Traduction]

Le statut autonome, le recrutement et le maintien en poste du personnel, ainsi que les rapports d'âge des enfants sont des défis continus avec lesquels doivent composer les organismes de garde d'enfants à domicile agréés. Il faut constamment se battre pour garder les fournisseurs dans le système agréé, car le fait de ne pas être réglementé présente des avantages excessifs et importants. Les fournisseurs non réglementés ne sont pas tenus de suivre des normes égales, comme les rapports d'âge que doivent respecter les services de garde à domicile réglementés. Essentiellement, les fournisseurs de services non réglementés peuvent avoir la garde d'un plus grand nombre d'enfants que les fournisseurs de services réglementés, ces derniers étant continuellement appuyés et surveillés.

Dans un rapport présenté au ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse en janvier 2008, l'Association ontarienne de garde d'enfants à domicile (HCCAO) indique qu'elle représente plus de 100 000 enfants par année, 60 organismes et 7 500 entrepreneurs indépendants. Elle indique également que la garde de 85 % des enfants est assurée à l'extérieur du groupe ou du système de garde à domicile agréé. Ces données révèlent que seulement 15 % des enfants en services de garde sont protégés par une forme quelconque de gouvernance. (*Rapport annuel 2007-2008 de l'Association ontarienne de garde d'enfants à domicile*)

Irene J. Kyle, auteure de *Family Child Care in Canada*, mentionne que « *Bien que la garde en milieu familial puisse être le choix le plus courant des familles, ce service est également le plus négligé publiquement.* » [Traduction] *Transition Winter 2001-2002*. Dans la plupart des autres industries, les consommateurs sont protégés par des politiques et des règlements. Lorsque les parents ont recours aux services de garde non réglementés, ils ont moins de ressources à leur disposition pour les aider à trouver et à sélectionner des fournisseurs qui répondent aux normes élaborées pour les organismes de garde d'enfants à domicile agréés.

L'Ontario a le ratio le plus élevé d'enfants dont la garde peut être assurée par des fournisseurs non réglementés. Le temps est venu de réclamer un changement. Conformément à notre recommandation, on peut y parvenir en mettant sur pied un comité composé d'employés de la ville, de dirigeants communautaires et de représentants provinciaux qui examinent les complexités et les inégalités auxquelles avec lesquelles doit composer le secteur des organismes de garde d'enfants à domicile agréés.

La garde d'enfants à domicile est un service unique doté de ses propres caractéristiques distinctives. Il s'agit d'un service qui fournit aux collectivités des services de garde d'enfants souples et personnels qui répondent aux besoins individuels et continus des familles. Toute personne devrait avoir le droit d'être incluse dans un système où la garde fait l'objet d'une surveillance effectuée par un tiers indépendant. La principale option offerte à toutes les familles qui cherchent un service de garde en milieu familial doit être un modèle agréé.